

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publié le 3 novembre 2023

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 octobre 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Christian RIOU, Alain MILON, Mireille PEREZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Vanessa ONIC

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2023\_153**

**RAPPORT DE GESTION 2022 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRITOIRE 84**

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. »

La SPL Territoire 84 a transmis son rapport de gestion de l'année 2022. Celui-ci est disponible à la Direction des Finances.

Pour rappel, la commune de Sorgues détient 0,25 % des actions de la SPL soit 1 000,00 € sur un total de 399 000 € de capital.

Au 31/12/2022, la société a 36 contrats en portefeuille dont 11 signés en 2022. Elle en avait signé 8 en 2021. Le volume des affaires signées en 2022 est du même ordre que l'exercice précédent. Toutefois on remarque une rémunération par contrat inférieure (-25 K€).

La SPL a terminé 2022 avec un chiffre d'affaires analytique de 911 K€ (en augmentation de 14% par rapport à l'année 2021). L'activité est majoritairement générée par les concessions d'aménagement qui représentent 74% du Chiffre d'Affaire analytique de la société. La hausse s'explique par l'augmentation de l'activité sur les concessions d'aménagement (+21%) alors que les prestations en mandat et conduites d'opérations sont stables (-0,2%).

Le résultat d'exploitation de la société s'élève à + 27 387 €. Le contexte inflationniste n'a pas eu d'impact majeur sur les dépenses de l'exercice. La SPL Territoire Vaucluse a terminé sa sixième année d'activité effective avec un chiffre d'affaires analytique positif et en nette amélioration par rapport 2021. Cet équilibre montre la capacité de la société à conforter son modèle économique dans un contexte d'augmentation de son activité et de mutualisation des ressources avec la SAEM CITADIS. L'évolution importante des taux bancaires est une donnée pouvant entraîner des conséquences sur les résultats futurs.

Les opérations de la SPL en cours à fin 2022 sur le territoire de Sorgues concernent :

- Le lotissement clos chevalier à Sorgues. En 2022, la ville de Sorgues et la SPL ont signé une concession d'aménagement pour le Clos Chevalier, allée Louis Métrat.
- La réalisation d'une passerelle sur l'Ouvèze à Sorgues pour la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat. Le projet initialement porté par la ville de Sorgues a été transféré à la Communauté d'agglomération. Il consiste à réaliser une passerelle destinée aux cycles dans le but de relier le centre de Sorgues à la grande voie cyclable Via Rhône. La passerelle est aujourd'hui en service.
- La ZA de la Marquette. La société a une concession d'aménagement de la zone artisanale de la Marquette à Sorgues avec la Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport de gestion 2022 de la SPL Territoire 84.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 10 octobre 2023,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-5;

**Vu** le rapport de gestion 2022 transmis par la SPL Territoire 84 ;

**Sur** le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

**APRES** en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du rapport de gestion 2022 de la SPL Territoire 84.

**Prend acte**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*